

COURTS ENTRE 2 RIVES

#1 EDITION - 2022



19 > 25 JUIN EN CORSE - 13 > 15 OCT. EN TUNISIE
Résidence d'écriture scénaristique de courts-métrages en Méditerranée
www.lesnuitsmediterraneennes.com

RÈGLEMENT 2022 RESIDENCE D'ÉCRITURE SCÉNARISTIQUE CORSE - TUNISIE FICTION COURTE INSCRIPTION UNIQUEMENT POUR LES PROJETS CORSES JUSQU'AU 10 MAI

PRÉAMBULE

La Diffusion KVA avec A Cullettività di Corsica, Cors'Hotel, Furiani, France 3 Corse Via Stella, Allindi, Musical RMCC, Corsica Pôle Tournages, Cinefeel Prod en coopération avec Le Centre Culturel L'AGORA avec l'Institut Français de Tunisie, Organisent une

résidence d'écriture scénaristique itinérante méditerranéenne dédiée à la fiction courte sur le Territoire Corse puis en Tunisie. **Cette résidence itinérante méditerranéenne est appelée « Courts Entre 2 Rives ».**

1 - OBJET DE LA RESIDENCE

Le Centre Culturel L'Agora en Tunisie (AGORA) et La DIFFUSION KVA, (responsable pour le territoire Corse du dispositif « Talents en Court in Corsica é Méditerranaiu » (avec la Collectivité de Corse en lien avec le Centre National Français du Cinéma et de l'Image Animée)), ont pour objectif de créer une passerelle entre les deux rives de la Méditerranée pour favoriser les coproductions internationales dans le but de soutenir et promouvoir le court métrage dans les territoires de la Corse et de la Tunisie puis de les diffuser. En organisant cette résidence d'écriture scénaristique, la DIFFUSION KVA et l'AGORA ont la volonté de repérer les talents, soutenir et renforcer le travail des auteurs-réalisateurs au stade de l'écriture de leur film et les orienter dans leur parcours professionnel.

La résidence d'écriture scénaristique s'adresse **à des auteurs – réalisateurs qui ont un producteur ou déjà réalisé un court métrage suivi d'une projection de son film dans un cinéma et/ou sélectionné dans un festival et/ou diffusé par une chaîne de télévision**

Les candidats postulent avec un scénario original **d'une fiction de minimum quinze minutes jusqu'à vingt six minutes maximum qui sera tournée totalement en Tunisie ou en Corse ou alors sur les deux territoires.**

Cinq lauréats seront sélectionnés pour la première partie de la résidence d'écriture. Elle est organisée du 19 au 25 juin 2022 en Corse au Cors'Hotel à l'occasion du Festival Les Nuits MED di u Filmu Cortu : **Trois projets de résidents corses et 2 projets tunisiens.** La seconde partie destinée seulement à **deux lauréats**, se déroulera **du 13 au 15 octobre 2022** au Centre Culturel à l'AGORA en Tunisie à la Marsa à l'occasion du festival VUES SUR LES ARTS.

La première partie de la résidence aura pour objectif le traitement du scénario. La seconde partie de la résidence est dédiée à la présentation des projets devant une assemblée de professionnels : Le « Pitch ».

2 - CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ

- Être un auteur – réalisateur(rice) et majeur(e) de nationalité tunisienne pour les candidats tunisiens ou résident en Corse pour les candidats corses.
- **N'avoir réalisé aucun long-métrage.**
- Avoir réalisé **un premier court métrage sélectionné dans un festival et/ou projeté dans un cinéma et/ou diffusé sur une chaîne de télévision.** (Les films d'école et les autoproductions qui ont eu une distribution sont acceptés).
- Le scénario **de fiction** soumis doit avoir une **durée minimum de quinze minutes**, ne doit pas dépasser **26 minutes maximum** et doit être adapté pour un tournage en Tunisie ou en Corse ou sur les deux territoires. Et seront privilégiés les scénarios qui traitent une thématique de la Méditerranée ou des relations entre les deux rives. **Il peut s'agir d'un deuxième, troisième ou quatrième film.**
- Le scénario est écrit ou traduit en langue française. Les dialogues en langue **corse** ou **dialecte arabe** sont admis mais doivent être traduits. L'auteur garantit qu'il s'agit d'une **œuvre originale** et **il assure la protection de son œuvre.**
- Il ne sera admis qu'un seul scénario par candidat. Si un candidat envoie deux projets, ils seront tous les deux exclus.
- Il ne sera admis qu'un **seul résident par projet**, même en cas de co-écriture. Auquel cas, le résident sélectionné s'engage à signer une attestation qui stipule son rôle de réalisateur unique du film.
- Les auteurs-réalisateurs de ces projets doivent présenter un scénario neuf et original.
- **L'auteur – réalisateur s'engage à être disponible aux dates concernées et sur toute la période de la résidence itinérante.**

3 - L'ORGANISATION DE LA RESIDENCE

- La Diffusion KVA aura pour mission d'organiser la sélection de **trois candidatures originaires de l'île de beauté** et L'AGORA celle de la sélection de **deux candidatures tunisiennes.** (Une liste d'attente sera établie

en cas de désistement d'un candidat).

- Les cinq candidats seront informés par courrier électronique. **Leurs présences sur toute la période est indispensable.** (Aucune arrivée pendant la résidence ou un départ le jour de la clôture ne sera accepté, faute d'annuler la sélection de l'auteur.)
- **La résidence d'écriture se déroulera sur deux volets : La première session aura lieu du 19 au 25 juin en Corse et la seconde session du 13 au 15 octobre en Tunisie.**
A terme de la première session de la résidence, les membres du jury sélectionneront **deux projets (1 projet corse et 1 projet tunisien)** pour être présents à la deuxième session de la résidence au mois d'octobre en Tunisie.
- En Tunisie, les deux auteurs-réalisateurs sélectionnés présenteront oralement leurs projets au Jury, devant une assemblée de professionnels.
- La remise des Prix par le jury aura lieu lors de la clôture du Festival VUES SUR LES ARTS au mois d'octobre.

4 - PRIX

Trois prix seront décernés à l'issue de la Résidence **"Courts Entre 2 Rives"**

- 1° Un Prix à la production avec France 3 Corse ViaStella (France Télévisions) décerné après la résidence d'écriture
- 2° Une sélection d'un lauréat par Musical RMCC pour une résidence composition pour l'image en Corse
- 3° Allindi, la plateforme du cinéma corse et méditerranéen accompagnera le processus de production d'un court-métrage en vue de sa diffusion en ligne.

5 - DEPÔT DE LA DEMANDE ET FRAIS D'INSCRIPTION

Les candidatures en Corse devront être envoyées par le candidat avant le **10 MAI 2022**.

- L'inscription est gratuite ?
- Par voie électronique pour l'inscription et d'un courriel comportant le dossier numérique rélié en une seul format PDF 6mo), à l'adresse pour les projets corses courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneennes.com (L'accusé de réception électronique faisant foi)

DOSSIER A COMPOSER

(Couverture – Résumé – Lien vidéo du précédent court-métrage - Scénario - Note d'intention - CV de l'auteur (sur une seule page A4 avec sa photo, carte d'identité (justificatif de domicile en Corse), règlement signé) - Rassemblés en un seul dossier (très important) en format PDF 6 mo maximum)

LES PRIX DÉCERNÉS :

1. Un Prix à la production avec France 3 Corse ViaStella (France Télévisions).
2. Une sélection d'un lauréat par Musical RMCC pour une résidence composition pour l'image en Corse.
3. Allindi, la plateforme du cinéma corse et méditerranéen accompagnera le processus de production d'un court-métrage en vue de sa diffusion en ligne.

6 - COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier devra obligatoirement comprendre tous les documents suivants :

1. Le formulaire remplie en ligne <https://forms.gle/C8XcvMTukQYSPTy17>
2. <https://forms.gle/C8XcvMTukQYSPTy17>Le présent règlement portant la mention « Lu et approuvé » daté et signé
3. **Le dossier PDF comprenant dans l'ordre (Taille maximum : 6 mo)**
 - I. Une page de couverture portant le titre, le nom de l'auteur et ses coordonnées
 - II. Titre et lien internet du précédent court-métrage (Un lien vers un film précédent avec ou sans mot de passe ayant une validité jusqu'à la fin du mois de juin 2022, ainsi que l'autorisation de diffusion restreinte de la société de production s'il y a lieu).
 - III. Le synopsis ou résumé.
 - IV. Le scénario sous forme de continuité dialoguée avec les pages numérotées.
 - V. La note d'intention
 - VI. Le CV de l'auteur (ou des auteurs) avec une photo sur une seule page A4.
 - VII. Éventuellement une note de réalisation.
 - VIII. S'il y a lieu, une indication sur un producteur pressenti.
 - IX. Si l'auteur réalisateur a l'intention de travailler avec un compositeur, merci de joindre une note d'intention musicale et le CV du compositeur.
 - X. Copie d'une pièce d'identité et justificatif de résidence en Corse.
 - XI. Règlement signé scanné.

7 – COMMUNICATION

Les lauréats signeront une convention avec la Diffusion KVA et l'Agora concernant les conditions d'accueil et de suivi de la résidence d'écriture. Ils s'engagent à participer à toutes les actions et rencontres proposées pendant la résidence et à autoriser toute publication le concernant sur les réseaux sociaux et autres médias suite à sa sélection. L'auteur(s) des PRIX signera/ront une seconde convention avec les mentions à faire figurer au générique du film et les conditions de publicité entre la société de production pressentie et Diffusion KVA. L'auteur et la société de production pressentie s'engageront également à accorder au centre culturel L'Agora et Diffusion KVA le droit d'organiser une projection en avant-première du court-métrage (scénario primé et suite à sa réalisation) dans le cadre de la programmation du festival Les Nuits MED di u Filmu Cortu. La Diffusion KVA et l'Agora auront donc le droit de disposer de l'œuvre cinématographique terminée dans le cadre de leurs activités **non commerciales**. Une copie du film sera déposée à l'Agora et à la DIFFUSION KVA qui en assurera la conservation et la diffusion non commerciale, non exclusive en accord avec la Société de production.

8 - CONTACT:

Email : courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneennes.com

L'AUTEUR / REALISTEUR
Signature, précédé de « lu et approuvé »

LA SOCIETE DE PRODUCTION EVENTUELLE
Cachet et Signature, précédé de « lu et approuvé »